

GESTION LOCATIVE

BAREME

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)		€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - Tranches sur la base du total des encaissements mensuels par lot			
▪ de 0 à 600,00 €		8,00%	9,60%
▪ de 600,01 à 1.200,00 €		7,00%	8,40%
▪ de plus de 1.200,00 €		6,00%	7,20%
→ Honoraires de base minimum par mois		16,67 €	20,00 €
■ Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot		2,50%	3,00%
■ Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot		1,80%	2,16%
■ Frais fixes de gestion (par trimestre et par immeuble géré)		10,84 €	13,00 €
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES		€ HT	€ TTC
Gestion administrative			
■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, sinistres, congés bailleur, ...)		166,66 €	200,00 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer		99,17 €	119,00 €
■ Honoraires de rédaction d'acte			
Bail d'habitation :			
■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire		166,67 €	200,00 €
Bail commercial et professionnel : bail, avenant et renouvellement			
■ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans) – minimum de facturation 400€ TTC		0,50%	0,60%
■ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale		333,33 €	400,00 €
■ Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, à la charge du bailleur (augmentation annuelle HT et hors charges par tranches cumulatives)			
▪ de 0 à 10 000 €		10,00%	12,00%
▪ de 10 000,01 € à 20 000 €		7,00%	8,40%
▪ de 20 000,01 € à 30 000 €		6,00%	7,20%
▪ plus de 30 000 €		4,00%	4,80%
■ Vacation horaire		91,00 €	109,20 €
Gestion financière			
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)		25,00 €	30,00 €
■ Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise		79,17 €	95,00 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers:			
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot		92,83 €	111,40 €
▪ par an et par immeuble géré : 2 à 5 lots		108,33 €	130,00 €
▪ par an et par immeuble géré : 6 à 10 lots		126,00 €	151,20 €
▪ par an et par immeuble géré : plus de 11 lots		152,00 €	182,40 €
■ Supplément pour dépôt de garantie non conservé par le Mandataire (sur la base des encaissements)		1,50%	1,80%
■ Supplément pour acompte mensuel (sur la base des encaissements)		1,00%	1,20%
Gestion technique			
■ Suivi des travaux dépassant le cadre de l'entretien courant		à la vacation horaire	
■ Frais visite patrimoniale avec compte-rendu		103,00 €	123,60 €
Représentation et procédure			
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives. etc.)		à la vacation horaire	
Honoraires de vacation			
■ Vacation horaire		91,00 €	109,20 €
Gestion Immeuble Total			
(Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles)			
■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)			
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots		57,50 €	69,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots		107,50 €	129,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus		157,50 €	189,00 €
Prestations Occasionnelles Immeuble Total			
■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...			
▪ Vacation horaire		91,00 €	109,20 €
Honoraires de vacation			
■ Vacation horaire		91,00 €	109,20 €
HONORAIRES ANNEXES / FRAIS LOCATAIRES			
Baux d'habitation non soumis à la loi du 6 juillet 1989			
■ Frais d'envoi d'avis d'échéance		1,92 €	2,30 €
■ Frais d'envoi de quittance		1,92 €	2,30 €
■ Frais pour traitement de loyers impayés		clause pénale	
Baux professionnels et commerciaux			
■ Frais d'envoi d'avis d'échéance mensuel		4,09 €	4,91 €
■ Frais d'envoi d'avis d'échéance trimestriel		8,25 €	9,90 €
■ Frais pour traitement de loyers impayés		clause pénale	

NB : Les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire